

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

Date de convocation : 6 juin 2023	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 27 juillet 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-46**

**OBJET : Convention avec l'AMF17 pour le 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que l'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) organise son 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes, les 28 et 29 septembre 2023, à Saintes.

Ce salon professionnel, exclusivement dédié aux collectivités locales, réunit un large public de décideurs locaux, élus ou collaborateurs administratifs et techniques – tous ayant vocation à être des interlocuteurs réguliers du SDEER (lorsqu'ils viennent de Charente-Maritime).

L'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) a sollicité le SDEER pour un partenariat pour le 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes. Ce partenariat s'articule autour de la « promotion du SDEER sur divers documents supports et invitations ainsi que pendant la durée » du cocktail d'inauguration offert aux élus de la Charente-Maritime. En outre, un représentant du SDEER pourra s'exprimer au cours du cocktail.

En contrepartie, le SDEER s'engage à verser à l'AMF17 une somme de 1 000 euros (TTC) pour l'organisation du cocktail d'inauguration.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur cette sollicitation.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte la sollicitation qui lui a été présentée ;
- 2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer tout document à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*